

NOUVELLE PROCEDURE PROMOTION INTERNE **A compter de 2021**

SCHEMA RECAPITULATIF

Rédaction des modalités de dépôt des dossiers
et transmission d'une copie des LDG au CDG 03



Le CDG 03 transmet le calendrier d'examen de la
promotion interne avec les dates de remise des dossiers
Et les quotas de promotion



Examen des conditions de promotion des agents par la collectivité ou établissement:

- conditions statutaires
- critères internes de sélection

Et transmission des dossiers de demande de promotion interne par agent
+ pièces justificatives demandées



Le CDG 03 vérifie les conditions d'éligibilité
Et procède au classement des agents selon les cotations précisées
dans ses lignes directrices de gestion



Examen des dossiers de promotion interne par le Président du
centre de gestion et les vices-présidents



Etablissement des listes d'aptitudes par le
Président du Centre de gestion de l'Allier